



Département du Var

Commune de Villecroze

ETAT DE SECHERESSE – ANNÉE 2022

Les administrés ayant constaté des fissures sur leurs façades ou tout autre dommage dus à l'état de sécheresse des sols sont invités à faire une déclaration écrite adressée à Monsieur le Maire de Villecroze, accompagnée de photographies et/ou tout autre document utile, avec la mention « sécheresse 2022 » en objet afin qu'une éventuelle procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse puisse être engagée pour l'année 2022.

La présente procédure ne dispense pas les sinistrés de déclarer les dommages subis à leur assureur, dont il est conseillé de joindre la déclaration au courrier.

M. le Maire
Hôtel de ville
Service urbanisme
Place de la souvenance
83690 VILLECROZE

Fait à Villecroze le 12/09/2022

Le Maire
Rolland BALBIS

